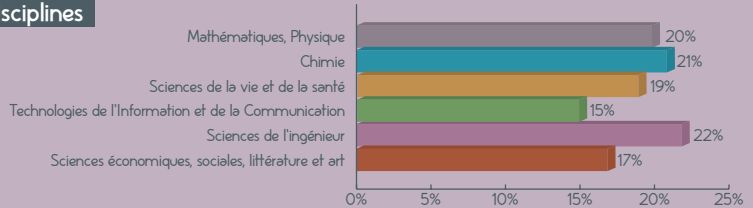


EXPERTISE POUR LE SUPPORT À LA R&D

Part dans l'emploi des docteurs en R&D

	Expertise	Management	Coordination
R&D	47%	12%	13%
Support	19%	5%	4%

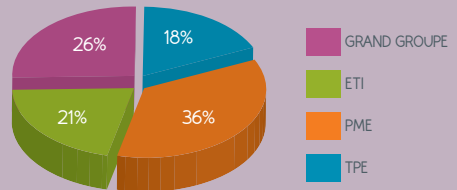
Disciplines



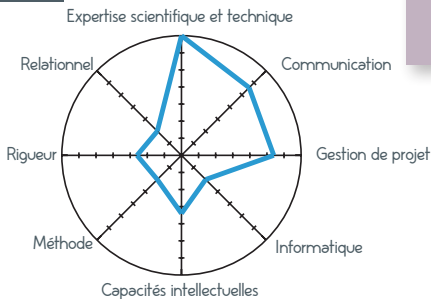
Profil

Junior (< 3 ans)	17%
Intermédiaire (3-10 ans)	21%
Senior (> 10 ans)	15%

Type d'entreprise



Compétences clés



Postes clés

Ingénieur de recherche **Ingénieur d'étude**
Ingénieur développement **Ingénieur Brevet**
Responsable développement analytique **Analyste fonctionnel** **Consultant en**
financement de l'innovation **Ingénieur Propriété Industrielle** **Chargé d'affaires en propriété industrielle**
Chargé de valorisation de la recherche **Chargé de développement analytique** **Conseiller scientifique et fiscal**
Documentaliste **Ingénieur d'application** **Ingénieur qualité** **Ingénieur Sécurité**

Conseil en Propriété Industrielle, PONTET ALLANO & Associés

INTERVIEW : Olivier Legrand

Docteur en Biophysique

RÔLE ET MISSIONS

J'occupe un poste de Conseil en Propriété Industrielle, et mandataire agréé auprès de l'Office Européen des Brevets, au sein du cabinet PONTET ALLANO & Associés. C'est un métier technico-juridique. Ma première mission est de rencontrer les inventeurs qui nous sollicitent pour évaluer leurs inventions. Ces derniers peuvent travailler aussi bien pour des laboratoires universitaires que pour des entreprises. Ensuite, mon travail va être de rédiger une demande de brevet protégeant une invention, puis de la défendre auprès d'un Office des Brevets (l'INPI en France) pour parvenir à la délivrance du brevet. Il y a aussi énormément d'échanges avec des correspondants étrangers. En effet, lorsqu'un client cherche à protéger une invention, nous sommes habilités à le représenter directement devant les offices de brevets français et européens, en revanche, pour ce qui est d'agir devant un office de brevets hors EU, nous sommes obligés de passer par l'intermédiaire d'un correspondant local. Nous accompagnons aussi nos clients (en attaque ou en défense) devant un tribunal en cas de litige autour d'un brevet. Aujourd'hui, seuls les avocats sont autorisés à plaider au tribunal (TGI de Paris). Néanmoins nous travaillons en étroite collaboration avec les avocats à la rédaction des différentes pièces écrites déposées au tribunal, et nous plaçons nous même les affaires de nos clients devant l'INPI et l'Office Européen des Brevets à Berlin, La Haye et Munich, y compris les procédures orales. Enfin, nous conseillons nos clients sur des questions de stratégie, de contrat, de consultation juridique, etc... en relation avec la propriété industrielle.

COMPÉTENCES CLÉS

On démarre dans la profession en tant qu'« ingénieur brevets ». Ce type de poste est plutôt réservé à une personne de formation initiale technique (ingénieur ou docteur ès science), qui sera en général formée pour la composante juridique en cours de CDI, à la fois en interne par des consultants seniors de son employeur et par une formation diplômante (CEIPI) payée par ce même employeur. Ce poste demande avant tout de bonnes aptitudes rédactionnelles car la clé de voute se situe dans la rédaction de la demande de brevet. Une fois déposée, le contenu technique de cette demande ne pourra être modifié pour toute sa durée de vie. Il faut donc être clair et savoir rédiger avec une grande rigueur. Cela nécessite également des compétences techniques et une certaine expertise afin de bien appréhender les inventions et de bien mettre en avant leur aspect innovant. Les compétences relationnelles sont aussi très importantes, aussi bien avec mes collaborateurs, mes clients, les correspondants étrangers ou encore avec les Offices de Brevets. Il faut être capable de s'exprimer clairement pour apporter les arguments technico-juridiques pertinents. J'ai besoin d'une grande capacité d'adaptation et de polyvalence : si mes missions sont relativement similaires dans le principe, je dois faire face constamment à de nouveaux interlocuteurs, de nouveaux clients et surtout de nouvelles inventions issues d'environnements ou domaines techniques différents. L'autonomie est importante, car chaque consultant gère directement ses propres clients. Enfin, la pratique courante de l'anglais est indispensable, il ne passe pas une seule journée sans que j'ai besoin d'échanger avec un correspondant étranger.

ATOUT DU DOCTORAT

Les compétences développées durant mon doctorat sont très similaires à celles dont j'ai besoin dans mon poste actuel. L'expérience doctorale amène à une certaine polyvalence pour résoudre des problèmes auxquels nous sommes confrontés au jour le jour, mais ça se vérifie aussi dans mon poste. Je gère seul mes propres dossiers et je dois être capable de réagir aussi bien d'un point de vue technique que juridique et financier. La thèse permet d'apprendre à s'adapter et à ne pas être déstabilisé par des problématiques nouvelles quand elles surgissent. La rédaction de la thèse peut aussi s'apparenter à la rédaction d'une demande de brevet : on rédige un rapport de plusieurs pages, on n'écrit pas n'importe quoi à l'intérieur, il faut faire preuve de rigueur et l'on peut rarement faire preuve de fantaisie. Et puis surtout, ce travail est ensuite évalué par nos pairs d'un côté et par un Office des Brevets de l'autre. Les capacités relationnelles étaient aussi très importantes durant ma thèse, notamment pour prendre contact avec les bonnes personnes issues du bon domaine technique pour répondre à des questions cruciales pour la suite de mes recherches.

Curriculum Vitæ

2001-2005 : Doctorant CIFRE, Biophysique chez Motorola France / ENS

2005 à aujourd'hui : Partner, French & European Patent Attorney chez PONTET ALLANO & Associés

EXPERTISE POUR LE SUPPORT À LA R&D